



À l'attention des parents

« L'Arbre des Anges de Noël » est un programme de la Fraternité des prisons du Canada destiné aux parents incarcérés et à leurs enfants. Les demandes approuvées sont jumelées à des parrains (généralement des particuliers ou des communautés d'églises) qui achètent, emballent et remettent (ou expédient si nécessaire) un cadeau à votre enfant en votre nom. La valeur des cadeaux ne doit pas dépasser 40 \$, et cela ne vous coûte rien, ni à vous ni à votre famille. Les enfants doivent être âgés de 18 ans ou moins pour recevoir un cadeau.

Avant de soumettre votre demande, veuillez vérifier que vous...

- ☐ Avez rempli toutes les sections de la demande « L'Arbre des Anges ».
- ☐ Avez fourni le numéro de téléphone à jour de la personne qui s'occupe de vos enfants.
- ☐ Avez fourni l'adresse courriel de cette personne, le cas échéant.
- ☐ Avez écrit toutes les informations de manière claire et correcte.
- ☐ Avez confirmé que vous êtes le parent biologique ou légal de chaque enfant figurant sur la liste.
- ☐ Avez confirmé que chaque enfant figurant sur la liste est âgé de 18 ans ou moins.

À noter:

- Le personnel, les bénévoles ou les parrains de l'Arbre des Anges communiqueront avec la personne qui s'occupe de vos enfants afin d'organiser la livraison des cadeaux. Si nous ne parvenons pas à joindre cette personne, nous ne pourrons pas livrer les cadeaux destinés à vos enfants.
- Des renseignements manquants, illisibles ou erronés pourraient retarder la livraison du cadeau ou empêcher vos enfants de le recevoir.

